

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelega-Maisonneuve

Vice-présidence

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Membres

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic –
Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 25 mai 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE207231007

**Accorder un contrat à Ramcor construction inc.,
pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de
circulation dans l'avenue des Canadiens-de-
Montréal d'un point à l'ouest de la rue Stanley à la
rue Peel. Dépense totale de 2 935 846,35 \$ (contrat:
2 232 554,66 \$ + contingences: 279 885,82 \$ +
incidences: 423 405,87 \$), taxes incluses. Appel
d'offres public 438610 – 5 soumissionnaires.**

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE207231007

Accorder un contrat à Ramcor construction inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue des Canadiens-de-Montréal d'un point à l'ouest de la rue Stanley à la rue Peel. Dépense totale de 2 935 846,35 \$ (contrat: 2 232 554,66 \$ + contingences: 279 885,82 \$ + incidences: 423 405,87 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 438610 – 5 soumissionnaires.

À sa séance du 6 mai 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères suivants :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M \$, qui présente :*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 13 mai dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, en raison de la directive de confinement émise par le ministère de la Santé publique du gouvernement du Québec et en vigueur depuis la mi-mars dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus. Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires.

Le Service a débuté sa présentation en expliquant que ce contrat de travaux de voirie s'insère dans le contexte de redéveloppement du quartier des gares, à proximité de la Gare Windsor. L'appel d'offres a permis de recevoir un total de cinq soumissions. Le Service a justifié l'écart de prix de 27% entre la soumission de l'adjudicataire et celle du deuxième plus bas soumissionnaire conforme en expliquant que ceci était probablement lié aux frais de préparation des sols et au plan de localisation des infrastructures puisque les prix du second soumissionnaire conforme sont trop élevés pour ces items en regard des ouvrages prévus. Selon l'analyse du Service, ceci serait dû au fait que le deuxième soumissionnaire aurait pris une marge de 11% sur les prix des sous-contractants pour ces travaux.

En conclusion, la Commission apprécie les explications obtenues relativement à l'écart observé dans ce dossier. Au terme de son examen, la Commission est satisfaite des explications amenées à l'égard des critères d'examen de la Commission. Il a cependant été demandé au Service d'ajouter le justificatif de l'écart exposé lors de la présentation au sommaire décisionnel.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M \$, qui présente :*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE1207231007 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.